

**Document  
d'accompagnement  
du référentiel  
de formation**



**Inspection de l'Enseignement Agricole**

**Diplôme :**

Baccalauréat professionnel Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

**Module : MP 6**

**Fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement du secteur canin-félin**

**Préambule**

Les documents d'accompagnement ont pour vocation d'aider les enseignants à mettre en œuvre l'enseignement décrit dans le référentiel de diplôme en leur proposant des exemples de situations d'apprentissage permettant de développer les capacités visées. Ils ne sont pas prescriptifs et ne constituent pas un plan de cours. Ils sont structurés en items recensant les savoirs mobilisés assortis de recommandations pédagogiques.

L'enseignant a toute liberté de construire son enseignement et sa stratégie pédagogique à partir de situations d'apprentissage différentes de celles présentées dans les documents d'accompagnement. Il a aussi la liberté de combiner au sein d'une même situation d'apprentissage la préparation à l'acquisition d'une ou de plusieurs capacités.

Quels que soient les scénarios pédagogiques élaborés, l'objectif est l'acquisition des capacités présentées dans le référentiel de diplôme, qui nécessite de ne jamais perdre de vue l'esprit et les principes de l'évaluation capacitaire.

## Rappel des capacités visées

### Capacité C6 correspondant au bloc de compétences B6 - Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement du secteur canin - félin

C6.1 : Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise

C6.2 : Organiser son travail

## Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond aux deux champs de compétence « gestion technico-économique de l'activité » et « organisation du travail ».

Pour le premier, la finalité est de garantir les performances économiques de l'activité dans un contexte de transitions. Pour le second, la finalité est d'assurer le déroulement optimal des activités dans le respect des principes de la qualité de vie au travail.

A l'issue de l'enseignement de ce module, l'apprenant doit être en mesure de réaliser les principales activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise incluant le raisonnement d'un investissement. Il doit être également en mesure d'organiser efficacement son travail quotidien au sein de cette entreprise en respectant les règles de santé et de sécurité au travail. Les deux fiches de compétences correspondantes peuvent utilement être consultées.

Les enseignements relatifs à l'organisation et à la conduite technique des activités de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en canin/félin se font dans le cadre des autres modules professionnels et s'appuient sur des situations professionnelles (élevage ou pension de l'établissement ou entreprises partenaires). Ils peuvent utilement appuyer les enseignements de ce module.

### Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
SESG GE	2

### Précisions sur les activités supports potentielles

Pour diversifier les approches, des visites d'organisations (entreprises ou associations) qui mettent en œuvre des activités d'élevage ou d'hébergement dans des contextes différenciés concourent à favoriser l'adaptabilité des apprenants à leur employabilité future.

Les périodes de Formation en Milieu Professionnel stage et les thèmes de pluridisciplinarité « Organisation des activités d'élevage et d'hébergement » et « Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise en vue de la prise de décisions d'investissement » participent à l'enseignement de ce module.

La lettre de l'Inspection de l'enseignement agricole, consacrée aux expériences en milieu professionnel, peut être utilement consultée : [https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/01-systeme/structuration/iea/iea-lettre-2402.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/iea-lettre-2402.pdf)

Les organisations, entreprises ou associations, dans lesquelles se déroulent les PFMP ainsi que les élevages ou pensions des établissements sont des supports privilégiés pour l'acquisition des capacités visées.

## Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

### Ouvrages

Astrubal, M., Gaboriaud, G. (2009). *Comprendre et utiliser la comptabilité des exploitations agricoles*, Educagri Éditions.

Balzer, A. (2019). *Guide de la diversification d'une exploitation agricole en élevage canin*. Société de la Centrale Canine, FNSEA, APCA, téléchargeable [ici](#).

INRS (2022). *Dossier « Risques psycho-sociaux »*. Ce dossier est téléchargeable [ici](#).

Lainé A., Mayen P. (2019). *Valoriser le potentiel d'apprentissage des situations professionnelles*. Educagri éditions.

Peters, C. (2021). *Architecture et locaux d'élevages canins et félins. Détermination des profils d'élevage en France*. Thèse vétérinaire.

### Sitographie d'intérêt

[www.snpcc.com](http://www.snpcc.com) : site du syndicat national des éleveurs de chiens et de chats.

[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr) (avec notamment un guide juridique de la création et de la conduite de l'élevage).

[www.la-spa.fr](http://www.la-spa.fr) : site de la société protectrice des animaux.

[www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr) : site dédié à l'identification des carnivores domestiques (MASA) et notamment <https://basenationaleopérateurs.i-cad.fr>.

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33452](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33452) : pages dédiées à l'élevage de chiens et de chats.

[www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr) : site de la Mutualité sociale agricole dédié à la santé et sécurité au travail.

[www.travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail](http://www.travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail) : site du Ministère du travail.

[www.methode-idea.org](http://www.methode-idea.org) : Site dédié à IDEA, méthode d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles.

## Précisions sur les attendus de formation pour chacune des capacités visées

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
<b>C6 .1 Réaliser des opérations de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise</b>	Réalisation d'enregistrements administratifs et budgétaires de l'activité de l'entreprise Raisonnement d'un investissement	Éléments de droit Éléments de gestion budgétaire Méthodologie de projet Outils de gestion prévisionnelle Indicateurs technico-économiques	SESG GE

### Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant :

- est en mesure de réaliser les principaux enregistrement administratifs et budgétaires nécessaires à l'activité de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin ;
- est capable de calculer les principaux indicateurs technico-économiques caractéristiques des activités d'élevage et d'hébergement en canin/félin et de les mobiliser dans une analyse de la performance de ces activités dans son contexte professionnel.
- est capable de mobiliser des connaissances et des savoir-faire pour présenter de manière argumentée un investissement en lien avec la durabilité. Il en identifie et caractérise les conséquences technico-économiques pour l'entreprise du secteur canin - félin.

### Précisions sur les attendus de la formation

Les enseignements relatifs à cette capacité intermédiaire s'appuient de manière privilégiée sur des situations professionnelles (études de cas, visites d'entreprises, entreprises de stage PFMP etc., atelier pédagogique) afin de contextualiser les savoirs. Dans ce cadre, il est envisageable de s'appuyer sur des situations mobilisées dans les autres modules professionnels pour favoriser les approches pluridisciplinaires, notamment dans la perspective de l'épreuve ponctuelle terminale E6. Les activités pluridisciplinaires à proprement parler peuvent être mobilisées, par exemple à travers la thématique « Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise en vue de la prise de décisions d'investissements ».

## Démarches administratives de l'entreprise

Il s'agit de permettre à l'apprenant de connaître les démarches administratives courantes dans le secteur canin-félin et d'en comprendre les enjeux pour l'entreprise, à travers notamment les conséquences encourues en cas de non-respect de ces démarches. Les démarches spécifiquement liées à la création d'entreprise ne sont pas abordées.

Il convient de placer les apprenants dans des situations où ils doivent procéder à des enregistrements liés aux démarches abordées. Le lien avec les PFMP est recommandé pour une approche opérationnelle des démarches.

## Démarches administratives courantes pour les activités d'élevage et d'hébergement canin-félin

On peut distinguer les démarches qui relèvent des activités techniques conduites et celles qui relèvent de l'entreprise en général.

Les démarches obligatoires pour les activités d'élevage et d'hébergement doivent être abordées : Registre entrée-sortie, Registre sanitaire, Document de la visite sanitaire, ICAD (identification des carnivores et animaux domestiques etc.). Parmi ces démarches, celles qui sont spécifiques aux canins ou aux félins doivent être abordées : Centrale canine, LOOF : livre officiel des origines félines etc. Ces enseignements se font en lien avec ceux relatifs à la capacité C5.1 « Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement ».

Concernant les démarches courantes, il est souhaitable de faire réaliser les activités par les apprenants en prenant appui sur des situations concrètes et communes sollicitées au sein d'organisations partenaires de la formation. La valorisation du vécu peut permettre d'identifier la diversité des démarches et procédures et de mener des comparaisons pour en déduire la nécessité d'un suivi rigoureux des règles administratives. En ce qui concerne les démarches liées à la commercialisation des animaux, le lien avec la capacité intermédiaire C9.2 « Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal » est fortement conseillé. Des situations réelles ou construites de commercialisation des animaux peuvent permettre de contextualiser les enseignements.

Pour les démarches administratives concernant de manière générale les entreprises et autres organisations, les enseignements visent à permettre aux apprenants de connaître celles concernant la création d'un élevage (immatriculation CFE, déclaration d'activité auprès de la DDPP...) ainsi que les démarches fiscales : déclarations fiscales (TVA, revenu, IS) en sensibilisant les apprenants à l'importance de la fiscalité dans la gestion de l'entreprise canine et féline, sans rentrer nécessairement dans des approches trop complexes.

Les démarches concernant la gestion de la main d'œuvre sont abordées dans les enseignements de la capacité intermédiaire C 6.2.

Les apprenants sont sensibilisés à l'importance du respect des obligations légales ou réglementaires en matière de conservation des pièces administratives et comptables, en montrant par exemple les conséquences encourues en cas de non-respect. Les obligations associées aux procédures d'autocontrôle de la conformité des installations et du fonctionnement de l'établissement sont présentées ainsi que leurs enjeux.

Les assurances des personnes, des animaux et des biens, obligatoires ou facultatives, sont présentées en mobilisant des situations contextualisées (RC, assurances professionnelles etc.).

## Démarches administratives liées à des projets d'investissement

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant, en s'appuyant sur des situations concrètes, d'identifier les éléments réglementaires à prendre en compte et les démarches administratives à engager pour réaliser un projet d'investissement. Le raisonnement d'un investissement se veut être réaliste et adapté aux tailles et spécificités des entreprises supports de la formation. L'approche pluridisciplinaire est recommandée et permet d'associer les aspects techniques et réalistes de l'investissement.

Les éléments suivants constituent une liste indicative et non exhaustive :

- démarches à engager auprès des collectivités locales lorsque des travaux doivent être réalisés, adaptées en fonction de la nature des travaux (travaux soumis à déclaration ou à autorisation, démarche d'obtention d'un permis de construire etc.)
- démarches relatives à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement dans le secteur canin-félin (régimes de l'enregistrement ou de l'autorisation, exemptions, spécificités du règlement sanitaire départemental etc.).
- démarches relatives à l'accès au foncier et aux règles d'urbanisme (SAFER, PLU etc.)

## Fonctionnement interne de l'entreprise

Les enseignements peuvent mobiliser utilement des cas concrets et des situations réelles diversifiées (visites, organisme de stage, atelier de l'établissement).

Est également abordée la situation des organisations qui ne sont pas à proprement parler des entreprises (associations gérant un refuge par exemple).

## Typologie des différents types d'entreprise du secteur canin-félin

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant de connaître les différents types d'entreprises dans le secteur canin-félin, ainsi que leurs caractéristiques en terme de fonctionnement, à travers l'identification de critères pouvant servir à les différencier. La liste suivante des critères est indicative et non exhaustive :

- critère lié à la nature de l'activité et/ou des productions : Multiplicateur, sélectionneur, utilisateur, pension, espèces et races, services associés.
- critère juridique lié aux statuts de l'entreprise : autoentrepreneur, EURL, EI, EURL, SARL, SASU, SAS..., autres statuts que l'entreprise (association pour les refuges par exemple).
- critère fiscal d'imposition des bénéficiaires ou de la TVA : réel, réel simplifié, forfait, microBA...
- critères de dimension de l'activité : CA, nombre d'animaux élevés, d'animaux commercialisés, d'UTH, etc.

La mobilisation des PFMP et des réalités territoriales par l'étude de cas concrets peut concourir à la construction d'une représentation de la diversité des formes d'entreprises. La démarche inductive et contextualisée permet de dépasser la simple description et de placer les critères dans une perspective historique, territoriale et stratégique.

## Facteurs de production

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant d'identifier et de caractériser quantitativement et qualitativement les différents facteurs de production d'une entreprise du secteur canin-félin, ainsi que la manière dont ils peuvent se combiner.

- Bâtiments et installations techniques et commerciales : surfaces, organisation et disposition, date de construction, état général, etc.
- Véhicules de transport
- Main d'œuvre : volume de main d'œuvre, statuts et qualifications, présence de bénévolat etc.
- Cheptel : effectifs, catégories (reproducteurs ou non), race, âge moyen du cheptel etc.

Les enseignements peuvent être conduits en lien avec ceux des modules MP5 « Choix techniques de conduite d'élevage et d'hébergement dans un contexte de transition » et MP7 « Conduite technique de l'élevage ».

canin-félin et de la structure d'hébergement ».

L'étude pluridisciplinaire des facteurs de production et l'analyse du niveau d'équipement permet d'observer la diversité des situations et d'identifier les risques et contraintes des déséquilibres.

#### Suivi de la trésorerie de l'entreprise

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant de maîtriser la construction et la tenue d'un budget de trésorerie ainsi que le vocabulaire spécifique associé : recette, dépense, solde, déficit, excédent.

Les enseignements peuvent aller, dans un souci de progressivité, d'une approche en termes de budget annuel simplifié vers la mobilisation d'un budget trimestriel ou mensuel plus complexe.

Les enseignements peuvent s'appuyer sur la mobilisation par les apprenants de pièces comptables générant un flux de trésorerie (factures d'achat et de vente, loyer ou fermage, bulletin de salaire, échéancier de prêt, prélèvements privés etc.), que ce soit pour la construction ou le suivi d'un budget de trésorerie.

L'enseignement met en évidence le rôle de la saisonnalité des activités de pension (rôle des vacances scolaires) et d'élevage (cycles biologiques) sur la trésorerie.

A partir de ce budget, l'étude de perturbations concernant les dépenses et les recettes (montant, échéance modifiée etc.) ou de périodes critiques doit permettre aux apprenants de conduire une réflexion sur les ajustements à réaliser pour limiter les risques économiques pour l'entreprise (reports de dépense, recouvrement de créances, recours au financement bancaire à court terme etc.) pouvant conduire à sa faillite par cessation de paiement.

L'étude de la trésorerie de l'entreprise peut être associée à la mesure de la performance technico-économique et la mobilisation d'outils d'analyse de la rentabilité de types coûts et marges.

Ces enseignements sont remobilisés pour le raisonnement d'un projet pour amener l'apprenant à réfléchir aux enjeux du projet en termes de trésorerie. Dans ce cadre, la construction d'un budget de trésorerie prévisionnel simplifié est envisageable, sans entrer nécessairement dans des approches trop complexes.

#### Prise en compte de la durabilité de l'entreprise

Il s'agit ici d'aborder, à l'échelle d'une entreprise, les enjeux de la durabilité compte-tenu des caractéristiques du secteur canin-félin. Les enseignements visent, en lien avec ceux des autres modules professionnels, à permettre à l'apprenant de s'approprier et d'utiliser quelques indicateurs de durabilité. Les liens entre ces indicateurs et la question des transitions (changement climatique, transition énergétique etc.) sont mis en évidence.

Les propositions qui suivent sont données à titre indicatif et non exhaustif :

- Durabilité économique : revenu de l'entreprise, niveau d'endettement, revenu pour l'entrepreneur/euse etc.
- Durabilité sociale : démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de l'entreprise, problématique de la transmission etc. Les aspects liés aux conditions de travail dans l'entreprise sont abordés dans le cadre des enseignements de la capacité C 62.
- Durabilité environnementale : impacts environnementaux des activités, gestion des déchets, aspects énergétiques (GES), ressource en eau, gestion des effluents etc.

#### Représentation schématique du fonctionnement de l'entreprise

Il s'agit ici de permettre à l'apprenant de construire une représentation fonctionnelle de l'entreprise (par exemple sous la forme d'un schéma présentant des éléments en relation et des flux).

Les attendus de formation abordés dans le cadre de la capacité C 6.1 sont mobilisés pour ce travail. Il s'agit par exemple des relations internes concernant la combinaison des facteurs de production, les échanges

éventuels entre ateliers, l'affectation de la main d'œuvre etc.

La modélisation du fonctionnement de l'organisation permet de mettre en interaction :

- Les acteurs et les flux en amont et en aval de l'entreprise (fournisseurs de biens et services, clients),
- L'environnement de l'entreprise sous ses aspects géographiques, paysagers et écologiques à partir du moment où des interactions peuvent être identifiées entre ces éléments et le fonctionnement de l'entreprise : voisinage résidentiel, haies, cours d'eau, etc. La notion d'externalité peut être présentée aux apprenants.

### Mesure et analyse des performances technico-économiques

Il s'agit de permettre à l'apprenant de connaître les principaux critères technico-économiques généralement utilisés dans le secteur canin-félin, en tenant compte des spécificités propres aux différentes activités du secteur (élevage, pension) en s'appuyant sur des exemples concrets.

Il convient de placer les apprenants dans des situations où ils doivent calculer et mobiliser ces indicateurs, éventuellement en lien avec les PFMP ou tout autre support permettant de contextualiser les apprentissages. Le manque d'indicateurs et d'éléments chiffrés accessibles dans les organisations peut être compensé par la construction des indicateurs en mobilisant des références techniques et économiques des activités du secteur canin-félin.

### Indicateurs de mesure de la performance technico-économique d'une activité

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant :

- d'identifier les principaux postes de coûts de production d'une entreprise du secteur canin-félin ;
- de distinguer les coûts directs et les coûts indirects en tenant compte des spécificités des activités des entreprises du secteur canin-félin ;
- de distinguer les montants HT et TTC ;
- de connaître et calculer un coût de production unitaire en raisonnant le choix de l'unité de référence (par chiot/chaton, par lice, par nuitée, etc) ;
- de connaître et calculer les principaux indicateurs technico-économiques adaptés au secteur canin-félin : IPE, coût alimentaire/animal, coût vétérinaire/animal etc. Ces indicateurs sont abordés en lien avec les modules MP5 et MP7 ;
- de calculer différentes marges : marge brute, marge directe, marge nette.

### Analyse de la performance technico-économique d'une activité

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant de conduire l'analyse de la performance technico-économique d'une activité en :

- identifiant et mobilisant les indicateurs techniques, technico-économiques et économiques pertinents ;
- mobilisant des références technico-économiques existantes (comparaison, positionnement de l'entreprise/activité etc.) ;
- en mettant ces indicateurs et références en lien avec les enjeux de durabilité.

Il est possible de s'appuyer sur les éléments collectés durant les PFMP pour constituer des objets de référence technico-économiques utilisables avec le groupe classe et construire une analyse comparée des niveaux de performance.

L'identification et la mobilisation des indicateurs techniques sont abordés en lien avec les enseignements des modules MP5 et MP7. A titre d'exemple et de manière non exhaustive, on peut citer :

- pour l'élevage : IPT, rythme de reproduction, taux de fertilité, indice de prolificité, taux de mortalité etc ;
- pour la pension : taux de remplissage, durée moyenne du séjour etc.

## Élaboration de proposition de pistes d'amélioration pour la gestion des activités d'élevage et d'hébergement

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant, à partir de l'analyse des performances technico-économiques conduites pour une activité, de proposer des pistes d'amélioration dans une perspective de réduction de certains coûts, d'amélioration des performances techniques, d'action sur le prix de vente, d'amélioration de l'action commerciale, etc.

La réflexion sur le choix des fournisseurs et leur impact sur les coûts de production et les performances technico-économiques est conduite avec les apprenants.

Les enseignements sont conduits en lien avec les modules MP5 et MP7 pour ce qui concerne l'amélioration des performances techniques.

## Raisonnement d'un investissement

Les enseignements permettent à l'apprenant d'acquérir une méthode pour raisonner un projet.

Sont privilégiés les projets impliquant un investissement dans la perspective de l'épreuve E6.

Exemples d'investissement (non exhaustif) : achat de reproductrices supplémentaires, changement de race, agrandissement d'installations (maternité, box), rénovation ou renouvellement d'installation, achat de nouveaux équipements, modification du système de chauffage, création d'un local commercial, aménagements pour améliorer le bien-être des animaux, création d'un parc d'éducation, mise en place d'un local de toilettage, installation de trémies en élevage félin, installation d'abreuvoirs automatiques, etc.

La bonne appropriation de la démarche suppose de modéliser cette démarche à partir de cas simples pour aller vers des situations plus complexes, en lien éventuel avec le contexte des PFMP de l'apprenant.

## Démarches de raisonnement d'un projet d'investissement

Il est souhaitable d'utiliser comme méthode la mobilisation des différentes composantes de la décision : économique, (incluant les aspects fiscaux, sociaux et commerciaux), technique (approche en pluridisciplinarité nécessaire), humaine (temps de travaux, conditions de travail, pénibilité, en lien avec les enseignements de la C 6.2), financière (endettement, trésorerie), écologique, bien-être animal.

Le raisonnement d'un investissement peut s'appuyer sur des éléments de diagnostics, économique, technique et commercial réalisé dans le cadre des modules MP5, MP6 et MP9. L'apprenant n'est pas tenu de réaliser l'ensemble des diagnostics mais il les mobilise pour raisonner et justifier le projet. (par exemple en mobilisant la caractérisation quantitative et qualitative des facteurs de production) ou de contexte qui leur sont fournis au regard d'une situation donnée (par exemple, au moyen d'une matrice SWOT).

Les objectifs du chef d'entreprise et les caractéristiques de l'environnement de l'entreprise sont pris en compte dans la conduite de la démarche.

Les conséquences (techniques, sociales, humaines, économiques, financières, environnementales etc.) du projet envisagé sont étudiées au moyen des outils de gestion prévisionnelle : conséquences du projet sur les charges et produits, budget partiel avec les éléments chiffrables, prise en compte des éléments non chiffrables (temps, impact sur la vie de famille, sur l'organisation du travail...), plan de financement, impacts sur la trésorerie, chronologie de la mise en œuvre du projet, etc.

## Analyse de la pertinence d'un projet d'investissement

L'analyse de la pertinence d'un projet d'investissement s'appuie sur la prise en compte de plusieurs dimensions :

- les objectifs du chef d'entreprise ou responsable de l'organisation;
- les éléments de diagnostic préalables ;
- les effets attendus du projet en termes de durabilité.

Les enseignements visent également à permettre à l'apprenant de repérer les risques associés au projet d'investissement.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
<b>C6.2 Organiser son travail</b>	Planification du travail Opérationnalisation du travail	Réglementation du travail Planification des activités Santé sécurité au travail Communication professionnelle	SESG GE

### Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant, dans le cadre de ses responsabilités dans la structure, est capable de mobiliser des connaissances et savoir-faire techniques et économiques pour préparer et organiser la mise en œuvre d'une activité au sein de l'entreprise du secteur canin-félin, dans le respect de la santé et de la sécurité au travail.

### Précisions sur les attendus de la formation

Les enseignements relatifs à cette capacité intermédiaire s'appuient de manière privilégiée sur une démarche de contextualisation (études de cas, visites d'entreprises, entreprises de stage PFMP etc., atelier pédagogique). Dans ce cadre, il est envisageable de s'appuyer sur des situations mobilisées dans les autres modules professionnels pour favoriser les approches pluridisciplinaires, notamment dans la perspective de l'épreuve ponctuelle terminale E6. Les activités pluridisciplinaires à proprement parler peuvent être mobilisées, par exemple à travers la thématique « Organisation des activités d'élevage et d'hébergement ».

#### Organisation du travail

Les enseignements visent à outiller l'apprenant afin de lui permettre d'organiser son travail au sein de l'entreprise du secteur canin-félin dans le respect de la santé et sécurité au travail, en prenant en compte les différentes dimensions de la durabilité. Ces enseignements s'appuient sur des situations réelles et des études de cas et peuvent être conduits en lien avec les autres modules professionnels.

#### Planification du travail

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant :

- de déterminer les besoins en temps de travail, en matériel et en approvisionnements en fonction de la nature des activités à planifier.
- d'identifier et de choisir les moyens disponibles au sein de l'entreprise et ceux à mobiliser à l'extérieur (main d'œuvre complémentaire, location d'un matériel, etc.)
- de formaliser la planification du travail sous la forme d'un planning journalier ou hebdomadaire. Un outil numérique accessible peut être mobilisé pour la mise en forme de ce planning.

La distinction entre le travail différé et non différé, notamment dans le cadre des astreintes liées à l'élevage ou la pension, est présentée en montrant son importance dans le cadre de la planification du travail.

Les enseignements et situations étudiées permettent également de prendre en compte les contraintes techniques et réglementaires dans la planification de son travail :

- contraintes techniques : périodes de saillies, planning de prophylaxie etc.
- contraintes réglementaires : dates limites pour certaines démarches administratives (DSN, pédigrée, déclarations de saillies etc.), durée légale du travail à respecter, temps de pause à respecter, etc.

Les enseignements visent enfin à permettre à l'apprenant de prendre en compte dans l'activité de planification de son travail les aspects liés à la durabilité (par exemple, la durabilité sociale en intégrant la

pénibilité du travail, la durabilité environnementale avec la gestion des déchets ou des effluents ou encore la durabilité économique avec les résultats technico-économiques à atteindre).

#### Mise en œuvre du travail planifié

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant :

- d'organiser son travail en fonction du planning établi ;
- de contrôler et d'évaluer le travail qu'il réalise au regard des objectifs poursuivis et des contraintes à prendre en compte ;
- de repérer les écarts entre le réalisé et le prévu ;
- de proposer des améliorations concernant l'organisation de son travail.

Les enseignements concernant l'ajustement à un aléa sont abordés à partir de situations réelles ou modélisées à travers des études de cas, de façon à permettre à l'apprenant :

- de construire une liste des aléas les plus fréquents dans les entreprises du secteur canin-félin ;
- d'acquérir une démarche méthodologique lui permettant d'adapter son travail lorsqu'un aléa survient. L'apprenant doit être amené à mettre en œuvre une démarche réfléchie adaptée à la situation et à l'aléa. A titre d'exemple, afin « d'amortir » le problème et de limiter les conséquences, elle peut selon le cas démarrer par une mise en sécurité des personnes, des animaux et des biens. Elle passe le plus souvent par l'obligation d'alerter et de rendre-compte. Il s'agit également, lorsque cela est possible, de mettre en œuvre une solution au problème lié à l'aléa, en adéquation avec les prérogatives et responsabilités confiées au salarié.

#### Gestion des stocks et des approvisionnements

Les enseignements visent à outiller l'apprenant afin de lui permettre de maîtriser la gestion des stocks et des approvisionnements pour une conduite satisfaisante des activités de l'entreprise. Sont ainsi abordées les techniques d'enregistrement des stocks (flux d'entrées et de sorties, inventaire) et les démarches à entreprendre pour la gestion des stocks (commandes, réception des livraisons, relations avec les fournisseurs etc.).

Ces enseignements sont conduits en lien avec les modules professionnels MP7, MP8 et MP9. La gestion des livraisons des animaux aux clients de l'entreprise est abordée en MP9.

#### Réglementations liées au travail

Les enseignements visent à permettre à l'apprenant de se familiariser avec la réglementation et les préconisations en matière de santé et de sécurité au travail et d'en comprendre les enjeux pour mettre en œuvre une organisation du travail adaptée.

Les enseignements sont à mettre en œuvre en lien avec le stage collectif « préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel » qui vise à s'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel, à lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité et exploiter les vécus en milieu professionnel. Le document d'accompagnement correspondant peut utilement être consulté :

[https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bacpro/bacpro-da-thematique-stage-co-VVMP.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bacpro/bacpro-da-thematique-stage-co-VVMP.pdf)

#### Santé et sécurité au travail

L'enseignement permet à l'apprenant d'appréhender les différents enjeux et le cadre de mise en œuvre de la politique de sécurité au travail par les organismes et les procédures légales :

- Organismes de protection sociale : Mutualité Sociale Agricole, sécurité sociale
- Risques couverts : vieillesse, décès, accident du travail et maladies professionnelles, maladie, maternité et invalidité.
- Code du travail (article L4121) : enjeux de prévention des risques professionnels encourus par les salariés, engagement de la responsabilité de l'entreprise.

- Méthodes et outils de prévention : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), formation Santé Sécurité au Travail, prévention des risques liés aux gestes et postures, port des EPI, formation de sauveteur secouriste au travail, etc.

Un éclairage particulier est apporté sur les Risques Psycho-Sociaux spécifiques au secteur d'activité canin-félin : risque d'isolement social des éleveurs, conflits avec le voisinage en raison des nuisances potentielles ou réelles générées par les activités de l'entreprise etc.

#### Droit du travail

Pour permettre à l'apprenant d'analyser l'organisation du travail dans le cadre des activités de l'entreprise du secteur canin-félin, sont abordés :

- Le cadre général du droit du travail concernant le temps de travail (durée légale, pauses, droits à congés),
- Le contrat de travail et son contenu :

Obligations de l'employeur et de l'employé résultant du contrat de travail : lien du subordination, rémunération, congés, droit à la formation, règles de rémunération et bulletin de salaire. L'étude du bulletin de salaire est réalisée en lien avec les principes de la protection sociale des salariés. Les conséquences du travail sans contrat sont abordées, en particulier en cas d'accident du travail. Les différents contrats de travail sont présentés (CDD, CDI, intérimaire, contrats aidés).

- Les principes de la représentation des salariés :

Délégué du personnel, représentants syndicaux. L'attention des apprenants est attirée sur les particularités du droit d'expression dans le cadre des TPE qui sont très présentes dans le secteur canin-félin.

- La place et l'importance des conventions collectives :

La convention collective des personnels du secteur canin-félin est présentée pour permettre d'identifier les spécificités du cadre législatif du secteur.

Les conflits entre employeur et salarié ainsi que le rôle du Conseil des prud'hommes peuvent être abordés à travers des cas concrets. La responsabilité pénale du chef d'entreprise est présentée en comparaison avec sa responsabilité civile.

#### Réglementations diverses ayant un impact sur le travail

Réglementations concernant :

- Bien-être animal et manipulation des animaux (manuelle ou par l'intermédiaire d'équipements),
- Actes médicaux réalisables ou interdits au salarié (vaccins, coupes de queues, ablation des ergots, détartrage, pause de sondes gastriques, injections sous cutanées de réhydratants, insémination, prélèvement de sperme, frottis vaginal, stimulation vaginale chez la chatte, etc.) ,
- Certificats spécifiques à certaines activités (tatouage, transport d'animaux pour soi ou pour autrui, autorisations spéciales liés aux chiens d'utilité, certificat de capacité espèces félines sauvages.

#### Prise en compte de la dimension relationnelle

Même si l'emploi est exercé dans une TPE, la dimension relationnelle du travail dans l'entreprise du secteur canin-félin est nécessairement à prendre en compte (relation avec son employeur, avec les autres salariés ou stagiaires, avec les partenaires, avec les personnes du voisinage, etc). La prise en compte de la pénibilité du travail, de tâches difficiles et récurrentes, des différents niveaux de responsabilité et de lien avec les animaux, sont à aborder dans une approche réaliste des métiers. Le lien avec les PFMP et l'analyse du vécu semblent essentiels au regard de l'évolution du public et du décalage croissant entre l'attente des professionnels et les représentations et compétences initiales des apprenants.

Les enseignements liés spécifiquement à la relation commerciale avec les clients sont abordés dans le module MP9.

Le lien peut également être fait avec le développement des compétences psychosociales. A cette fin, le

document d'accompagnement thématique « accompagnement des apprenants au développement de compétences psychosociales » peut utilement être consulté :

[https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-com-comp-psycho.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-com-comp-psycho.pdf)

#### Communication interne

L'enseignement vise notamment à montrer l'importance de la réception du message lors de la transmission des consignes par l'employeur ou le responsable hiérarchique ou lors d'une autre situation de communication au sein de l'entreprise. Des mises en situation sont recommandées, en s'appuyant si cela est pertinent sur les PFMP. Les aspects suivants sont abordés :

- Prendre les consignes et les informations, se les approprier en étant capable de les questionner et de les reformuler,
- Informer avec des supports au sein de l'entreprise (main courante, registre de sécurité, affichage),
- Echanger avec les autres travailleurs (communication orale, mobilisation des réseaux sociaux : whatsapp etc.),
- Rendre-compte : participation aux réunions de l'entreprise (débriefing journalier, réunion hebdomadaire etc.),
- Transmission de consignes (auprès de stagiaires ou apprenti ou autre ouvrier).

Il s'agit ici de communication dans un cadre professionnel. Les enseignements peuvent être utilement conduits en lien avec ceux du module MG4, particulièrement ceux concernant les capacités intermédiaires C4.1 et C4.2.

#### Appréhension d'une situation conflictuelle

Le conflit entre plusieurs personnes peut être défini comme une situation dans laquelle la dimension émotionnelle et relationnelle revêt une place importante qui empêche la résolution d'un problème par une démarche rationnelle.

L'enseignement vise à permettre à l'apprenant d'identifier la nature d'un conflit, d'être conscient des différentes postures qui peuvent être adoptées dans un conflit et d'adopter celle qui convient dans une situation particulière. Les principales postures envisageables sont identifiées et étudiées : évitement, autorité, accommodation, compromis ou collaboration. L'intérêt de la collaboration est mis en évidence.

Une typologie simple concernant la nature des conflits peut être construite avec les apprenants à partir de situations vécues, observées ou d'études de cas. Dans ce cadre, la distinction est faite entre, d'une part les conflits internes à l'entreprise (avec l'employeur, un autre salarié, un stagiaire), et d'autre part les conflits externes à l'entreprise (avec un client particulier, un client professionnel, un fournisseur, un partenaire, une personne du voisinage, une association etc.). Il est envisageable d'aborder ces enseignements en mobilisant des techniques d'animation et de mise en situation des apprenants telle que le « théâtre forum » (Guillaume Tixier, 2010 : Le Théâtre-forum, apprendre à réguler des conflits, Chroniques sociales). Dans ce cadre, un travail conjoint avec l'enseignant d'éducation socio-culturelle est recommandé.

Le rôle des médiateurs dans certains conflits (du travail, de voisinage) est présenté.

Les litiges et conflits de nature commerciale relèvent des enseignements du module MP9 « Commercialisation des animaux de l'entreprise et services associés ».